



Assemblée générale

**Distr.
GENERALE**

**A/45/214
11 avril 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**

**Quarante-cinquième session
Point 63 de la liste préliminaire***

**APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN
UNE ZONE DE PAIX**

**Note verbale datée du 16 avril 1990, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies**

Le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de l'informer que les Etats-Unis d'Amérique se retirent du Comité spécial de l'océan Indien et ne participeront plus aux séances du Comité ou aux préparatifs d'une conférence sur l'océan Indien poursuivis en application de la résolution 44/120 de l'Assemblée générale.

C'est à contrecœur que les Etats-Unis d'Amérique prennent cette décision. Le principe du consensus, qui régissait les travaux du Comité depuis que les Etats-Unis d'Amérique en font partie, a été brisé lorsque le Comité a décidé de présenter à l'Assemblée générale un projet de résolution en sachant parfaitement que ce texte était inacceptable pour les Etats-Unis et pour plusieurs autres membres du Groupe des 11 Etats occidentaux. Ce projet de résolution prévoyait notamment la convocation d'une conférence malgré l'impasse sur l'objet de ses travaux. Nous déplorons que, malgré la bonne volonté manifestée par les Etats membres du Groupe des 11, aucun des trois projets de résolutions de compromis possibles qu'ils ont présentés n'a été accepté.

* A/45/50.

A/45/214

Français

Page 2

Les Etats-Unis sont fermement convaincus que, tant qu'il continuera de s'appuyer sur le texte maintenant dépassé de la Déclaration de 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix, le processus d'instauration d'une zone de paix dans l'océan Indien ne sera pas viable. Nous notons que, dans la déclaration adoptée à leur neuvième Conférence, tenue à Belgrade du 4 au 7 septembre 1989, les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont souligné qu'il était important que les membres permanents du Conseil de sécurité et les grands utilisateurs de l'océan Indien participent au processus d'instauration d'une zone de paix dans l'océan Indien. Malheureusement, désormais ce processus ne bénéficiera pas de la participation de trois des cinq membres permanents du Conseil et de plusieurs des grands utilisateurs de l'océan Indien.
